

Intervention de M. ARI HACHANI,  
Chef de la délégation tunisienne, dans  
les consultations informelles concernant  
la destruction des stocks  
19 septembre 2002

Monsieur le Président

Comme une délégation a eu déjà  
l'occasion de le signaler, la Tunisie a  
commencé la mise en œuvre de la Convention  
d'Ottawa bien avant qu'elle n'entre  
en vigueur à son égard. Dans ce contexte,  
elle a effectué dès le 30 juin 1999 une  
première opération de destruction de  
stocks. Une deuxième opération a  
suivi le 12 janvier 2002 et une troisième  
le 5 septembre 2002 soit quelques jours  
avant le début de la présente Assemblée.  
Cette dernière opération a porté sur  
5000 mines. Ainsi le chiffre donné  
pour la Tunisie dans le tableau distribué  
est après ~~avoir été~~ <sup>avoir été</sup> ~~révisé~~ <sup>révisé</sup> ~~de 5000 unités~~ <sup>de 5000 unités</sup>  
~~de 5000 unités~~ <sup>de 5000 unités</sup>  
Une 4<sup>e</sup> opération de destruction est  
prévue pour le mois de décembre 2002.  
Les opérations de destruction sont effectuées  
d'après un <sup>plan</sup> ~~programme~~ <sup>plan</sup> ~~programme~~ <sup>plan</sup> ~~programme~~  
établi pour la Tunisie à savoir avant  
le 10 janvier 2004.

~~Je voudrais ajouter que les opérations  
de destruction de stocks déjà effectuées par  
la Tunisie ont été entièrement financées par  
la Tunisie et pour aucune assistance.  
La Tunisie est disposée à mettre l'expérience  
qu'elle a acquise dans ce domaine  
à la disposition des pays intéressés,  
en particulier les pays d'Europe.~~